

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 30 MARS 2018
COMPTE RENDU**

PRESENTS : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Michel COMPAGNAT, Jean Paul ROYER, Michael DAUSSY, Urielle GONARD

ABSENTS EXCUSES : Bernard MEIER (procuration donnée à Madeleine VEILLAS) Dominique VIETTI (procuration donnée à Daniel CHALOT) Colette MELON (procuration donnée à Jean Paul ROYER) Nicolas OSSEDAT, Nathalie OSSEDAT (procuration donnée à Pascal PONCET), Clare VERNIN (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN)

ABSENT : Jean-Michel BRISSAY

1/ COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - AFFECTATION DES RESULTATS

A- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs ci-dessous présentés et conformes avec les comptes de gestion du trésorier. Ils sont présentés par Madeleine VEILLAS, adjointe aux finances : (le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote conformément à la loi).

COMMUNE (M14)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 001 681.24	144 470.61
RECETTES	1 092 534.94	86 943.81
RESULTAT EXERCICE 2017	90 853.70	57 526.80
RESULTAT CLOTURE 2016	369 408.64	- 1 726.01
RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 460 262.34	-59 252.81

ASSAINISSEMENT (M49)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	108 557.07	110 750.82
RECETTES	111 032.31	101 568.39
RESULTAT EXERCICE 2017	2 475.24	-9 182.43
RESULTAT CLOTURE 2016	38 543.70	223 763.84
RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 41 018.94	+ 214 581.41

B- AFFECTATION DES RESULTATS

Budget communal (M14)

RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 460 262.34	-59 252.81
RESTES A REALISER		33 760.00
BESOIN DE FINANCEMENT		93 012.81

Affectation du résultat au BP 2018 :

Recettes d'investissement (1068)	93 012.81
Recettes de fonctionnement (002)	367 243.53

Budget Assainissement (M49)

RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 41 018.94	+ 214 581.41
BESOIN DE FINANCEMENT		0

Affectation du résultat au BP 2018 :

Le besoin d'autofinancement étant nul, la totalité de l'excédent de fonctionnement est affectée aux recettes de fonctionnement (002) soit 41 018.94

2/ VOTE DES QUATRE TAXES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition communaux pratiqués en 2017 pour l'année 2018 eu égard à la situation seine de la commune confirmée par le trésorier et conformément aux engagements pris en début de mandat.

Les taux restent une nouvelle fois inchangés: (dernière hausse en 2010 : 2,5 %)

Taxe d'habitation	13,91
Taxe sur le foncier bâti	11,52
Taxe sur le foncier non bâti	42,38
CFE	18,66

3/ TARIFS ASSAINISSEMENT - COÛT D'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle les tarifs pratiqués depuis 2015 : 1.30 €/m³ pour la redevance assainissement et 30.00 €/an pour l'abonnement au réseau.

En ce qui concerne le droit de branchement il est de 1400.00 € (tarif pratiqué depuis 2012 sur la demande du Conseil Général de l'époque).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter ces tarifs.

4/ VOTE DES BUDGETS 2018 COMMUNE (M14) et ASSAINISSEMENT (M49)

Madeleine Veillas présente les budgets 2018 envisagés.

Les budgets 2018 de la commune (M14) et du service assainissement (M49) sont votés, à l'unanimité, en équilibre comme suit :

M14 / COMMUNE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 451 349.53	1 451 349.53
INVESTISSEMENT	490 920.34	490 920.34

M49/ ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	151 224.94	151 224.94
INVESTISSEMENT	303 011.41	303 011.41

Monsieur le maire rappelle qu'à compter de 2018 le budget consacré à l'action sociale (CCAS) est intégré au budget communal.

5/ PRISE EN CHARGE CANTINE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la prise en charge de la cantine de l'enfant RAMANANANJARA Merlyn jusqu'à ce que la situation administrative de la famille soit réglée.

Monsieur le maire rappelle que lors d'une précédente séance il avait été décidé de venir en aide à la famille de cette fillette sans ressources et originaire de Madagascar.

La préfecture et les services du Conseil Départemental connaissent la situation de ces personnes qu'ils examinent par ailleurs.

Toujours hébergée dans le centre du village, Merlyn RAMANANANJARA fréquente la cantine de l'école publique ce qui lui garantit au moins un repas par jour.

6/ VENTE SCI LA BOHEME (SAS ARA - BENIGAUD) / MAIRIE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale la volonté de l'entreprise ARA SAS, au travers de la SCI la Bohème représentée par Monsieur BENIGAUD, de disposer d'espaces complémentaires devant son bâtiment en cours de construction au lieu dit « l'Usine ».

Pour ceci il convient de céder à la SCI La Bohème des parties de chemin rural mais aussi de régler diverses situations liées à la domanialité des lieux (remise à jour cadastrales, déclassement, reclassement de parcelles, aliénation...).

La désignation d'un commissaire enquêteur est nécessaire.

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal, sur la base d'un plan, l'état des lieux cadastral et le projet.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe de vente de tènements divers à la SCI La Bohème devant son bâtiment et désigne Monsieur Pierre FAVIER comme commissaire enquêteur.

7/ REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Dominique VIETTI présente les travaux qui vont être ou ont été réalisés dans le cadre de l'aménagement paysager :

- **Place de l'Eglise** : mise en valeur des arbres existants par suppression de la haie et mise en œuvre d'un sable de carrière rouge et mobilier urbain (banc, chaises...)
- **Carrefour vers l'ancienne gare** : Il sera supprimé le regard eau potable qui ne sert plus puis le massif sera engazonné ; les végétaux restent à définir
- **Place de la mairie** : suppression des végétaux existants et mise en place d'une pelouse agrémentée de mobilier urbain (chaises ...)
- **Ecole** : suppression des végétaux sur le talus côté rue de Roanne, mise en place d'une bâche et de végétaux .Ces travaux devraient être réalisés pendant les vacances scolaires de Pâques.

8/ AMENAGEMENTS DE SECURITE VIRAGE AU VERDILLE (PISCINE/CAMPING)

Le maire informe que, conformément à ce qui avait été décidé lors d'un précédent conseil, les travaux de mise en sécurité des abords de la piscine et du camping vont débuter le 3 avril 2018.

Ils consistent en la création d'un cheminement piétonnier le long de la piscine conduisant de l'équipement au parking. Ce cheminement protégé par des bordures de trottoir rétrécira donc la chaussée et par conséquent obligera les automobilistes à réduire leur vitesse. Un marquage au sol complétera ces dispositions ainsi qu'une signalisation adaptée. (Notamment circulation alternée sur la partie la plus étroite de la nouvelle emprise chaussée).

Des places de stationnement seront matérialisées (dont une place handicapée) en bordure du terrain situé en contrebas des habitations qui surplombent la piscine.

9/ TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé de lancer une consultation pour la construction du terrain multisports sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour deux lots (lot 1 -voirie et réseaux divers et un lot 2- terrain multisports).

Le calendrier de la procédure est le suivant : lancement de la consultation le 15 mars dernier – Remise des offres mi-avril 2018 - Rendu de l'analyse des offres fin avril – attribution des marchés pour les deux lots au conseil municipal du 27 avril 2018 - début des travaux envisagé mi-juin.

Il rappelle également que la maîtrise d'œuvre avait été confiée au bureau d'études « Réalités ».

Sur décision de Monsieur le maire et après discussions avec le responsable du bureau d'études précité cette mission est réduite à la phase de conception. La phase réalisation sera conduite par la commune.

10/ POINT SUR LES ORDURES MENAGERES

Urielle GONARD fait un point sur la distribution des nouveaux containers à ordures ménagères. Compte tenu du nombre personnes n'ayant pas retiré leur bac lors des permanences organisées à cet effet, une nouvelle distribution aura lieu le samedi 7 avril 2018 de 10 h à 12 h au dépôt communal rue de Thiers. Après cette date, les containers seront à retirer auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

La Communauté de Communes devrait prochainement distribuer le calendrier de ramassage des ordures ménagères sur la commune. Dorénavant il sera effectué le mercredi et non plus le vendredi. (Sauf rares exceptions).

11/ CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU

Monsieur le maire signale :

Visite du conseil départemental : Suite à la présentation d'un dossier constitué par la commune dans le cadre de l'appel à partenariat patrimoine pictural protégé 2017-2021 lancé par la commune, Monsieur BARNACHON du Conseil Départemental est venu visiter la chapelle.

Si la commune était retenue par le CD, une aide portant sur la restauration des fresques pourrait - être accordée. La « mise à nue » de petites parties de fresques est préconisée par Pascal PONCET eu égard aux coûts. Ainsi, le maire indique qu'il pourrait (dans un 1^{er} temps) être envisagé, un travail dans la zone la moins humide, en assurant évidemment par ailleurs une protection, voire des travaux, garantissant la pérennité de la zone « mise à nue ». A suivre ...

Étude / diagnostic pour réhabilitation globale de la Chapelle : En ce qui concerne l'étude relative à la restauration globale de la Chapelle, après étude de notre dossier, les services de la DRAC nous ont fait savoir que les honoraires pour assistance à maîtrise d'ouvrage pourraient être subventionnés à hauteur de 40% maximum.

12/ LABEL « VILLAGE SPORT- NATURE »

Monsieur le maire présente un important dossier de candidature adressé récemment au conseil départemental en vue de l'attribution du label « Village Sport- Nature ».

13 / PROGRAMME DE VOIRIE 2018

Daniel CHALOT, adjoint chargé de la voirie, informe le conseil municipal que, cette année, le programme de voirie portera sur les chemins de Rotavat / Le Burelet et la Mathaude / Fontpot. (Enveloppe attribuée par la CCPU).

Daniel CHALOT indique que ces chemins ont été retenus sur la base d'un « constat / état des lieux » réalisé sur toute la voirie communale par le bureau d'études « Réalité » qui chiffre et priorise les actions.

14/ INTERCOMMUNALITE

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier d'Yves NICOLIN qui fait suite à la réunion qui s'est tenue entre le Préfet et l'ensemble des présidents des communautés de communes concernées afin d'envisager une éventuelle réforme de la carte intercommunale dans le nord de la Loire.

A l'issue de cette rencontre Monsieur le Préfet de la Loire a opposé une fin de non recevoir à la création de Loire & Monts et a déclaré le « statut quo » jusqu'en 2020 renvoyant ainsi la réforme de la carte communales après les élections municipales. La CCPU restera donc dans l'actuelle configuration.

Lors de cette réunion, Monsieur Nicolin a clairement dit sa déception pour les communes qui avaient fait le choix de rejoindre Roanne et Agglomérations, ce qui était le cas de St Just en Chevalet « *regrettant le temps et l'énergie perdus* ». La municipalité partage totalement cette analyse.

15/ ADRESSAGE – DEMANDE DE SUBVENTION FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter une demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien d'investissement local (FSIL) sur la base du devis de la poste d'un montant de 10 178.80 € HT. La poste joue un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier complexe.

16/ DEMANDES DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE

Monsieur le maire porte à connaissance de l'assemblée municipale la demande de participation au fonctionnement de la Mission locale du roannais. Compte tenu du nombre de jeunes qui ont été reçus et aidés dans leurs démarches de recherche d'emploi (9) le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 765.00 € demandée au titre de l'année 2017.

Le caractère « quasi obligatoire » de ce versement est par ailleurs souligné.

QUESTIONS DIVERSES

Communication municipale : Monsieur le maire informe qu'une communication va être distribuée dans les boîtes aux lettres à partir du 03 avril 2018.

Radon : Action de sensibilisation au radon soutenue par l'ARS.

Réunion publique le 22 juin 2018 à la salle ERA / tous les habitants des 11 communes membres de la CCPU seront invités.

Projet Auto-école : Monsieur le maire informe avoir reçu une personne ayant pour projet l'implantation, sur notre commune, d'une annexe de l'auto école qu'il souhaite créer ou acheter sur Roanne. Cette annexe serait ouverte les mercredis et samedis.

Pascal PONCET lui a proposé les locaux de l'ex boucherie dans la rue d'Urfé. Cette proposition semble convenir.

Projet société AGIRA (Monsieur R .GIRAUDET) sur terrain ex site BONCHE vers ancienne gare : Monsieur le maire informe le conseil du projet de la société AGIRA représentée par Raphael GIRAUDET déjà implantée au lieudit « l'usine » (déjà plusieurs employés).

La société a acheté le tènement «ex site Bonche » (face à l'étude notariale) et le bien qui y est implanté en vue de l'agrandissement et du développement de son activité « Mon Mobilier Design ».

M. le maire traite avec M GIRAUDET notamment des questions relatives à l'urbanisme et aux réseaux.

Mécanique agricole ROSSIGNOL : Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un projet d'agrandissement de l'activité du côté de l'ex-usine JALLA. Il indique qu'il traite avec Mme et M. Rossignol des questions de domanialité et d'urbanisme.

Antenne Free Mobile : Une première réunion préalable au chantier a eu lieu afin de définir notamment un terrain d'atterrissage pour l'hélicoptère qui livrera les éléments constitutifs du mât à implanter dans la parcelle communale boisée au lieudit « l'Allée ».

Secours Hélicopté (HIS) : Eu égard aux renseignements recueillis auprès de diverses instances (SDIS, professionnels de santé,..) il est finalement décidé de ne pas donner suite à la proposition de la société HIS consistant à permettre un éclairage à distance, la nuit, du lieu d'atterrissage de l'hélicoptère des services médicaux d'urgence.

Une partie du terrain de football engazonné, désignée zone d'atterrissage, aurait (compte tenu de sa proximité avec le terrain en stabilisé déjà équipé de mâts d'éclairage) pu profiter de l'éclairage résiduel. Une caméra aurait également été installée. Cette solution n'est donc pas apparue nécessaire aux yeux des spécialistes consultés pour avis. Le conseil municipal a donc suivi ces avis.

ALSH : Il est rappelé que l'assemblée générale de l'ALSH se tiendra le 04 avril 2018 à salle ERA à 18 h 30.

Bibliothèques du Pays d'Urfé : Monsieur le maire donne lecture du courrier qu'il compte adresser au Président du Conseil Départemental en soutien à l'Association des Bibliothèques d'Urfé. Les bénévoles de cette association s'inquiètent de la qualité du service rendu eu égard aux récentes évolutions mise en place par la Direction Départementale du Livre et du Multimédia.

ONF : Monsieur le maire donne lecture du courrier émanant du personnel de l'Office National des Forêts qui souhaite alerter les élus sur la situation et les évolutions du service. Ce courrier indique que cette institution est en péril.

Ordre des Avocats : Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'Ordre des Avocats concernant la réforme de la carte judiciaire et la loi de programmation. Ce courrier indique que la juridiction de Roanne de plein exercice est en péril.

Invitations diverses :

31 mars 2018 «ça coule de source » épicerie bio de 10 h à 13 h

27 avril 2018 Congrès des Maires de la Loire à St Galmier

La séance est levée à 23 H 20